



Monsieur le Secrétaire général,

Madame la Secrétaire générale adjointe-DRH,

Nous vous avons fait connaître à plusieurs reprises l'opposition du SNES, du SNUEP et du SNEP-FSU à l'organisation prévue pour le moment, pour l'examen des demandes de congé de formation. Ces demandes, qui étaient jusqu'à présent examinées en FPMA, tous corps confondus, le seraient désormais en CAPA. L'argument avancé est celui du nombre de membres de la FPMA. Or, il nous paraît tout à fait possible de tenir une FPMA, dans le respect des consignes sanitaires, si les modalités mixtes (présentiel / distanciel) que nous avons suggérées sont retenues. La consultation des PV des instances des années passées vous permettront d'établir que les prises de parole ne concernent jamais qu'une partie des membres de la FPMA, comme a pu le vivre Madame la Directrice des ressources humaines.

Cette opération est absolument fondamentale pour les personnels. Elle est pourtant systématiquement combinée avec une, voire deux autres opérations, déjà lourdes, au risque de ne pas disposer, pour chaque opération, du temps de discussion nécessaire. L'organisation telle qu'envisagée pour le moment ne fait que retarder la communication des résultats (jusqu'au 9 juin pour les certifiés !), autrement dit, compromettre les projets de formation des personnels, avec un risque important de perte du nombre de mois effectivement utilisés.

Nous ne comprenons pas la nécessité d'ajouter de la complexité à une opération qui nous apparaît comme prioritaire, en introduisant un tel changement, dans un contexte déjà inédit, qui impose des bouleversements dans la gestion des personnels. Une étude approfondie et concertée est indispensable avant une modification aussi conséquente de nos pratiques. Celle-ci ne peut donc, selon nous, être mise en œuvre dès cette année.

Ce changement, que nous avons découvert en recevant le calendrier de gestion de fin d'année, n'a fait l'objet d'aucune concertation ni réflexion préalable. Afin de permettre une étude fine des conséquences que ce nouveau fonctionnement pourrait avoir, nous demandons à disposer des informations suivantes :

- Extraction d'éléments statistiques concernant les cinq dernières années : effectif global par corps ; nombre de demandeurs ; nombre de demandeurs satisfaits ;
- Quelles seraient les modalités de calcul du contingent, si le calcul est fait par corps (selon le poids du corps ? selon le nombre de demandeurs ?)
- Comment seront utilisés les restes ? Sera-t-il possible de les reporter d'une année sur l'autre ? De les mutualiser ? Que se passe-t-il en l'absence de demandeurs au sein d'un corps ?
- Comment garantir l'application de règles identiques d'une CAPA à l'autre ?

Nous restons disponibles ensuite pour tout échange préalable, dans le but de préparer cette opération particulièrement complexe et lourde d'enjeux.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire général, Madame la Secrétaire générale adjointe-DRH, en notre dévouement au Service public d'éducation.

Maud Ruelle-Personnaz, co-secrétaire générale du SNES-FSU Versailles

Bruno Maréchal, co-secrétaire académique du SNEP-FSU Versailles

Olivier Guyon, secrétaire académique du SNUEP-FSU Versailles